

CONDITIONS GENERALES ILP MONTPELLIER

1. INSCRIPTION

Pour toute inscription, iLP a besoin :

- du formulaire d'inscription
- du règlement d'un acompte de 200 € par personne (ou 400 € pour un hébergement en résidence universitaire).

Dès réception de la fiche d'inscription et de l'acompte de 200 €, iLP envoie la confirmation de la réservation. Aucune réservation ne peut être garantie sans l'acompte ou la totalité du paiement.

Après réservation de l'hébergement, iLP envoie les informations concernant le séjour et une facture détaillée.

2. MODES DE PAIEMENT

- paiement en ligne à la fin de l'inscription par carte bancaire (excepté cartes American Express)

- virement bancaire sur le compte de iLP. Indiquer le nom et envoyer une copie à iLP.

Coordonnées bancaires :

Institut Linguistique du Peyrou

CREDIT AGRICOLE DU MIDI – AGENCE DES ARCEAUX – 34000 MONTPELLIER

BIC or SWIFT: AGRIFRPP835

IBAN: FR76 1350 6100 0013 9446 3000 001

Code banque: 13506 / Code guichet: 00100

Numéro de compte: 13944630000 / Clé RIB: 01

Tous les frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.

Le solde doit être acquitté 15 jours avant le premier jour des cours. En cas d'inscription tardive (moins de 15 jours), il faut payer la totalité du séjour.

3. VISA

Les citoyens de l'Union Européenne n'ont pas besoin de visa pour entrer en France. Ils peuvent s'y rendre avec la carte d'identité nationale en cours de validité ou le passeport national en cours de validité ou périmé depuis moins d'un an. Si l'étudiant a besoin d'un visa, il doit consulter le site du ministère des affaires étrangères ou contacter le consulat de France le plus proche de son domicile. Il peut également consulter le site de CampusFrance. Le stagiaire doit s'inscrire au préalable à iLP et payer 50% du montant du séjour. iLP envoie un certificat de pré-inscription pour le présenter au consulat. Si le visa est refusé, iLP rembourse la totalité du paiement excepté 200€ de frais de dossier sur présentation du document officiel du refus. Les frais bancaires sont à la charge de l'étudiant. Informations nécessaires à l'établissement du certificat : date et lieu de naissance (ville et pays), numéro de passeport, nationalité, dates des cours, adresse complète.

4. CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit parvenir à iLP par écrit. L'annulation est effective à compter de la date de réception.

• Selon la directive européenne 97/7 CE, l'étudiant dispose d'un délai de 7 jours ouvrables à partir de l'inscription pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité. Voir les modalités exactes : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:l32014>

• Annulation entre 30 et 7 jours inclus avant le début des cours : facturation de 200 € par étudiant

• Annulation moins de 7 jours avant le début des cours : facturation de 295 € pour les cours et 110 € pour l'hébergement

• Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence le premier jour de stage ou de non-participation

• Tout stage commencé est dû en entier. Le stagiaire n'a droit à aucun remboursement s'il interrompt le cours ou ne le fréquente que partiellement.

• En cas de force majeure (maladie certifiée, décès d'un proche), un crédit valable un an peut être accordé.

• Dans le cas exceptionnel où le nombre de participants dans un groupe n'est pas atteint (6 par classe), iLP se réserve le droit de modifier le volume horaire.

Pour toute réservation de logement en résidence ou en appartement, iLP applique les conditions d'annulation du prestataire.

5. MODIFICATION DE L'HEBERGEMENT PENDANT LE SEJOUR

Un changement d'hébergement en famille d'accueil est possible. iLP facture la somme forfaitaire de 45€. Pour un hébergement en résidence ou en appartement, iLP applique les conditions d'annulation du prestataire.

6. JOURS FERIES

En accord avec le calendrier français, en 2019, l'école est fermée les 01/01, 22/04, 1/05, 08/05, 30/05, 10/06, 15/08, 1/11, 11/11, 25/12. Deux heures du cours standard sont rattrapées un après-midi de la semaine. Les cours supplémentaires sont totalement rattrapés. Fermeture du 16/12/2019 au 05/01/2020.

7. ASSURANCE

Le stagiaire doit souscrire personnellement une assurance pour couvrir tous les risques (maladie, vol, accident ...) auxquels il peut être exposé à l'occasion de son voyage et/ou de ses déplacements pour se rendre à iLP, mais aussi dans son hébergement, pendant les cours et les excursions, voyages ou événements à vocation non pédagogique proposés et/ou organisés par iLP. iLP décline toute responsabilité vis à vis des stagiaires lors de leur séjour. iLP demande de fournir une photocopie de l'assurance.

8. ORGANISATION DES COURS

Le stagiaire est placé dans un groupe correspondant à son niveau de français après un test écrit et oral. iLP garantit des cours pour tous les niveaux toute l'année.

L'emploi du temps est affiché à la réception le lundi matin avant le début des cours. Les stagiaires sont invités à en prendre connaissance et à prévenir iLP en cas d'absence. Tout cours manqué est perdu et ne peut donner lieu ni à un report ni à un remboursement. Un certificat est remis en fin de stage.

Le nombre maximum de participants par classe est de 12.

9. REGLEMENT DE L'ECOLE

Les stagiaires sont tenus de respecter le règlement de l'école affiché sur les panneaux d'information. Les stagiaires séjournant en famille d'accueil doivent respecter les règles de vie de la famille. iLP se réserve le droit de renvoyer un stagiaire sans remboursement notamment en cas de possession ou de consommation de drogues, consommation abusive d'alcool, état d'ébriété en cours, vandalisme (à l'école ou dans un hébergement réservé par iLP), perturbation répétée des cours, infractions répétées au règlement de l'école, harcèlement ou menace envers d'autres étudiants ou le personnel de iLP.

10. MINEURS

Les mineurs n'ont aucune restriction quant à leurs sorties à toute heure, pendant ou en dehors des heures de cours. Les parents qui choisissent notre programme doivent s'assurer que leur enfant est suffisamment mature, autonome et responsable pour sortir et prendre les transports publics sans supervision d'adultes pour se rendre à l'école et dans leur hébergement. Les parents des mineurs signent une décharge autorisant leur enfant à sortir sans supervision d'adultes et à participer aux activités extrascolaires. Une autorisation de soins pour mineurs doit être remplie obligatoirement par les détenteurs de l'autorité parentale. Les stagiaires peuvent contacter iLP 24/24 heures et 7/7 jours sur le téléphone d'urgence.

11. DIFFUSION D'IMAGES

iLP peut faire des photos ou des vidéos pendant les cours et les activités pour les diffuser dans le cadre de sa promotion (site internet, réseaux sociaux, brochure). L'acceptation des conditions générales de iLP lors de l'inscription vaut accord. Celui-ci est valable pour une durée illimitée. En cas de refus de la diffusion, le stagiaire informe iLP par écrit.

12. PROTECTION DES DONNEES

Toutes les données utiles lors de votre inscription sont traitées et recueillies afin d'offrir le meilleur service possible. Ces données sont réservées à un usage interne. La loi française sur la protection des données donne le droit d'accès et de rectification des coordonnées du stagiaire. Si le stagiaire souhaite exercer ce droit, merci de contacter iLP à contact@ilp-france.com.

13. RECLAMATION ET LITIGE

Toute réclamation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à iLP. Elle est effectuée dans la semaine suivant la fin du stage. Seule la Direction de l'école fait autorité. En cas de litige, les parties conviennent que le cas sera jugé sous la juridiction des Tribunaux de Montpellier.